

HISTOIRE

Quelques images de Bonnard et des environs...



La Bonn'marche

Bonnard

'Un chemin, une école®...'

Années scolaires 2019-2021

PR®

2 / 3 H

7-9 km

Un chemin créé par les élèves de CM1-CM2 de l'école de Bonnard pour faire découvrir le patrimoine de leur village et ses environs...

PARKING

- Route de la Mouillère, 89400 BONNARD
- N 47°55' 27.6 - E 3°31'37.7



Code de balisage PR®
FFRandonnée

- Bonne direction
- Changement de direction
- Mauvaise direction

© marques déposées

À DÉCOUVRIR EN CHEMIN

- Les étangs des Mardelles.
- L'écluse.



Office de Tourisme du Migennois :

1 place François Mitterrand, 89400 Migennes
<http://www.tourisme-migennois.fr>
 mail : ot.migennes@wanadoo.fr
 contact : 03 86 80 03 70

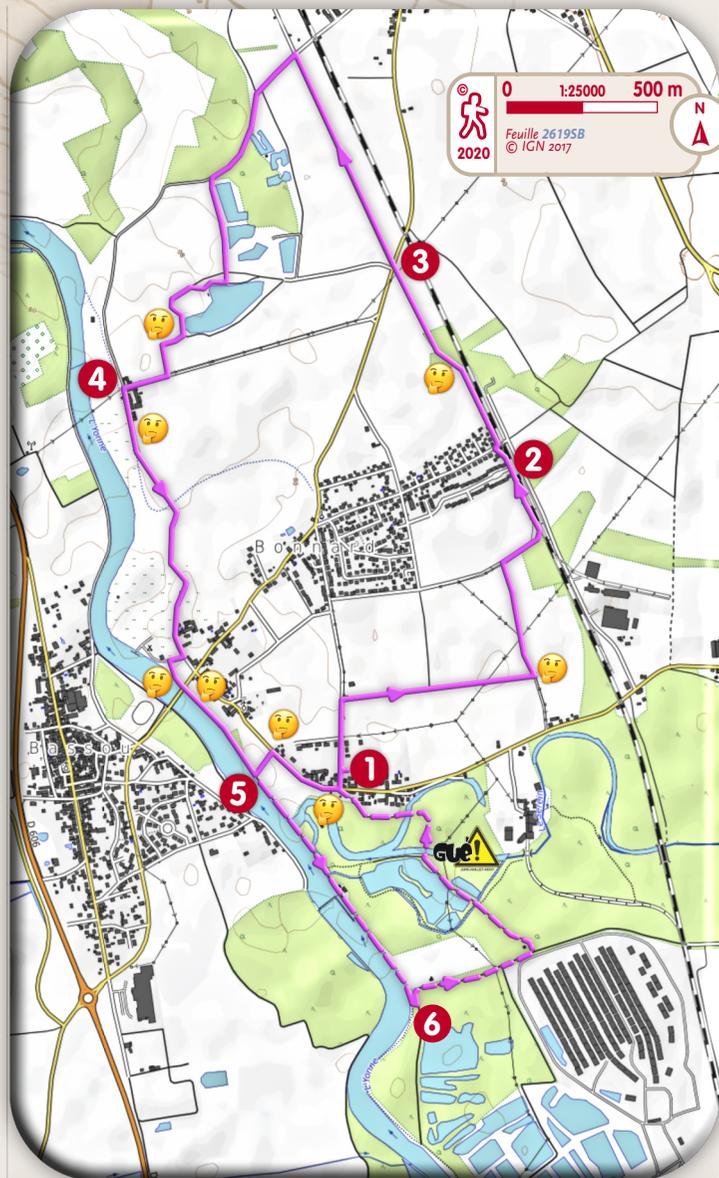


- CDRP 89 : Maison des sports,
 10 Avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie
 BP 11
 89010 AUXERRE CEDEX
 0345027591
yonne@ffrandonnee.fr



mairie de
BONNARD

PR[®] La Bonn[®] marche



À chaque 😊 sur la carte, correspond une plaquette avec une devinette sur le terrain.
ATTENTION : vous devez disposer d'un smartphone avec un lecteur de QR Code pour pouvoir écouter la bonne réponse...

1 Le départ s'effectue devant la grille de l'école. Avancer jusqu'au parking et tourner à droite. Aller tout droit pendant 200 mètres puis tourner à droite dans le chemin herbeux. Continuer tout droit en direction des silos. À la fin du chemin naturel, tourner à gauche puis à l'aire de jeu tourner à droite. Continuer le chemin jusqu'aux premières maisons.

2 Suivre la route puis tourner légèrement à droite après la maison de l'ancienne garde-barrière puis aussitôt à gauche sans traverser le passage à niveau. Continuer tout droit parallèlement à la voie ferrée puis prendre légèrement à gauche, 300 mètres plus loin, en montant sur la butte. Continuer tout droit jusqu'à la prochaine intersection avec la route (D164) Cheny-Bonnard.

3 ⚠️ > Traverser en faisant bien attention puis continuer tout droit (piste cyclable direction Migennes → Ne pas hésiter à faire les exercices que le parcours de santé propose !) jusqu'au prochain croisement (après la barrière). Tourner à gauche en direction du potager de Cheny « Renouer » puis continuer tout droit en longeant les étangs. Au bout, entrer dans l'aire de pique-nique avant de contourner l'étang des Mardelles (👁️) par la droite. À l'intersection avec la piste cyclable goudronnée, tourner une première fois à droite (direction Bonnard) puis une nouvelle fois à l'intersection avec la route pour arriver à la ferme du port des Fontaines.



4 Tourner à gauche tout au bout et longer la ferme. Suivre la route jusqu'au terrain de tennis. Tourner alors à droite en direction du camping puis à gauche juste avant l'entrée pour passer sous le pont et longer l'Yonne.

5 À la première intersection, vous avez le choix (suivant le débit du Serein) entre :

- en période de crue (de septembre à mai) : tourner à gauche en face du monument aux morts de Bonnard. ⚠️ > Traverser prudemment la route de la gare (D6), tourner à droite puis marcher derrière les rambardes jusqu'au prochain croisement. Tourner à gauche (Route de la Mouillère) puis à droite pour revenir sur le parking de l'école.

- en période d'étiage (de juin à août) : continuer tout droit, passer une première fois sur le Serein (pont de confluence avec l'Yonne), longer ensuite (👁️) l'écluse de Bassou. Dans le virage, 500 m plus loin, ne pas rater le petit chemin, à gauche, qui rejoint celui nommé « Le Crot aux Moines ». Se diriger vers la gauche, passer devant une première station de pompage, puis longer le camp militaire de Chemilly-sur-Yonne avant d'obliquer à gauche juste après la seconde station de pompage. Poursuivre jusqu'à la fin du chemin stabilisé puis sur le chemin herbeux entre les deux étangs.

6 À leur extrémité descendre à droite vers le Serein et le traverser une deuxième fois, (👁️ ⚠️ > à gué cette fois-ci, si le niveau d'eau le permet !). Poursuivre de l'autre côté jusqu'aux premières maisons. Passer une troisième fois le Serein en empruntant une passerelle métallique, remonter jusqu'à l'intersection avec la route de la Gare (D6). ⚠️ > Traverser prudemment et rejoindre en face le parking de l'école 50 mètres plus loin.